



**Municipalité de la Commune
d'Arzier - Le Muids**

**Préavis No 15/2017
Au Conseil communal**

Demande de crédit de CHF 95'000.-- pour le changement du serveur informatique communal et la mise à niveau de logiciels

Délégué municipal

M. Nicolas RAY, Municipal

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Préambule

L'ensemble des outils logiciels informatiques utilisés par la commune d'Arzier-Le Muids sont stockés sur un serveur central localisé dans le bureau occupé par Alain Ghilardini, au premier étage de l'administration communale.

Acheté en 2013, ce serveur, aujourd'hui totalement amorti financièrement, est largement sous-dimensionné tant en matière de place de stockage que de puissance de calcul au vu des besoins informatiques sans cesse croissants de l'administration communale. Son changement, initialement prévu en 2018, doit être avancé de quelques mois afin de pouvoir assurer la sécurité du système informatique (par la mise à jour du système d'exploitation et de l'anti-virus) et permettre le déploiement des nouveaux logiciels prévus à l'achat d'ici la fin de l'année 2017.

Stratégie logicielle

Sur le plan logiciel, la stratégie informatique de l'administration communale s'articule autour de trois axes principaux :

1. **Suite bureautique** : à disposition de tous les utilisateurs (employés communaux et municipaux), la suite bureautique utilisée doit être standard (pour permettre une facilité de prise en main par les utilisateurs) et moderne (pour permettre l'échange de documents avec nos partenaires extérieurs). Cette suite se compose en particulier d'un outil de courrier électronique, d'un traitement de texte, d'un tableur et d'un outil de création de présentation. Depuis de nombreuses années, c'est la suite Office de Microsoft qui est utilisée à la satisfaction générale ; la version actuellement déployée (2010) n'est cependant plus à jour et devra, à moyen terme, être remplacée par une version plus récente (Office 2016) ; ce remplacement n'est pas prévu dans le cadre de ce préavis.
2. **ERP communal** : l'ERP (Enterprise Resource Planning – en français "*Progiciel de gestion intégré*") est l'outil principal de gestion de la commune. Il s'articule autour de trois modules principaux (contrôle des habitants, gestion des ressources humaines et comptabilité) étroitement liés entre eux, ainsi que plusieurs modules complémentaires tels que référendum, permis de construire, etc.. Il n'existe, pour le canton de Vaud, que 3 ou 4 solutions disponibles pour les communes, généralement prévues en fonction de la taille et du nombre d'habitants. Actuellement, l'administration d'Arzier-Le Muids utilise le logiciel d'Ofisa (BDI) qui reste adapté aux besoins de la commune et ne devrait pas être changé dans les prochaines années, à l'exception du module de gestion des salaires et des ressources humaines qui disparaît à la fin de cette année et doit impérativement être remplacé.
3. **Gestion de la correspondance et des séances de municipalité** : tous les documents reçus ou envoyés par l'administration communale doivent être conservés et archivés. Si cet archivage s'est effectué, depuis de nombreuses années, sous format papier, c'est aujourd'hui une évolution naturelle que de vouloir passer progressivement à un stockage électronique via un outil de Gestion électronique des documents (GED) fortement couplé à un outil de gestion des séances de municipalité pendant lesquelles le courrier entrant est passé en revue et traité. La Commune d'Arzier-Le Muids ne dispose actuellement pas d'un tel outil ; une mise en œuvre progressive est prévue au début 2018.

Bien entendu, la mise en œuvre de cette stratégie logicielle dépend entièrement du matériel disponible et en particulier du serveur central qui, au vu des améliorations nécessaires dans les trois axes présentés ci-dessus, doit clairement être redimensionné pour assurer des conditions acceptables d'utilisation pour l'ensemble des employés communaux et des municipaux.

Alternatives étudiées

Lors de la définition de la stratégie logicielle, plusieurs options ont été étudiées dont les principales sont les suivantes :

1. **Utilisation de logiciels gratuits** : de nombreuses solutions "freeware"¹ existent, en particulier pour les suites bureautiques. Plusieurs expériences d'utilisation de telles suites ont d'ailleurs été menées dans des administrations communales de plus grande taille que la nôtre ; cependant, l'incertitude liée au suivi de ces suites logicielles ainsi l'effort demandé pour l'adaptation des utilisateurs nous ont, pour le moment, dissuadé de partir dans cette direction.
Enfin, en ce qui concerne l'ERP communal, il n'existe aucune solution gratuite permettant de gérer une commune vaudoise.
2. **Stockage distant ("Cloud")** : au lieu d'utiliser un serveur central, il est actuellement possible de profiter d'offres intéressantes de stockage à distance (tant pour les données que pour les applications). Après étude, cette option n'a pas été retenue pour des raisons de confidentialité des données, ainsi qu'à cause de la médiocrité des lignes informatiques disponibles à Arzier-Le Muids qui ne permettent pas d'assurer un taux de transfert suffisant pour couvrir nos besoins quotidiens.
3. **Généralisation des périphériques nomades** : clairement, l'utilisation des périphériques nomades tend à se généraliser tant à la maison que sur le lieu de travail. Notre objectif est de suivre cette tendance, en particulier via la généralisation de l'utilisation des terminaux ("Bureau à distance") permettant aux employés et aux municipaux de se connecter à son bureau virtuel depuis n'importe quel périphérique (ordinateur ou tablette).
4. **Déplacement du serveur au CCE** : comme déjà mentionné précédemment, le serveur se trouve actuellement dans le local de l'administration ; une possibilité étudiée, aurait été de le déplacer au CCE pour des raisons de sécurité (risque d'incendie en particulier). Cette solution a été rejetée à cause de la très mauvaise liaison de données entre les deux sites ; par contre, une nouvelle solution de sauvegarde va être installée au CCE pour diminuer tant les risques que le coût de la maintenance auprès de notre fournisseur informatique.
5. **Centralisation des moyens informatiques entre plusieurs communes** : un regroupement tant des ressources que des compétences informatiques existe et fonctionne relativement bien dans plusieurs autres communes du canton. Malheureusement, actuellement, aucune des communes voisines approchées ne semble intéressée à mettre en place un tel partage. Cette solution pourrait cependant être facilement mise en place si le besoin devait se faire sentir dans un futur plus ou moins proche.

¹ Voir <https://fr.wikipedia.org/wiki/Freeware> pour une définition précise.

Planification

Conditionné à l'acceptation par votre Conseil du présent préavis, le planning prévu est le suivant :

- Dès fin novembre 2017, le nouveau serveur et de la solution de backup seront commandés et installés, les données seront migrées depuis l'ancien serveur qui pourra être stoppé. Immédiatement, l'outil de gestion des ressources humaines sera déployé pour être prêt à l'utilisation lors de l'ouverture de l'exercice comptable 2018.
- Avant la fin de l'année 2017, l'outil de gestion des séances de municipalité sera déployé et mis en fonction.
- Enfin, à partir de janvier 2018, l'outil de GED sera progressivement déployé et mis en service.

Descriptif

Basé sur des offres reçues, les coûts estimés sont les suivants (tous les prix s'entendent en CHF bien entendu) :

Matériel	17'000.--
Serveur IBM X3550 Xenon	14'600.--
Stockage QNAP NAS pour backup	1'600.--
Switch CISCO 28 ports + antenne Wifi	800.--
Logiciels pour le serveur	6'200.--
MS Windows serveur 2016	1'800.--
MS Windows CAL (18 utilisateurs)	800.--
MS Windows Remote desktop (18 utilisateurs)	2'500.--
Antivirus	1'100.--
Logiciel de gestion des salaires	5'300.--
Module salaire et RH	5'300.--
Logiciels de gestion des documents (GED)	23'500.--
Logiciel XPert Meeting (6 licences)	1'000.--
Logiciel de GED	22'500.--
Service	33'000.--
Montage du serveur et installation des logiciels	7'000.--
Déploiement du logiciel de gestion des salaires	6'500.--
Déploiement du logiciel de gestion des séances	4'200.--
Déploiement du logiciel de gestion des documents	15'300.--
Total HT	85'000.--
TVA (8%)	6'800.--
Total TTC	91'800.--
Divers et imprévus 5% (arrondi)	3'200.--
Total Général	95'000.--

Coûts de maintenance

Les coûts annuels de maintenance des différentes solutions logicielles seront les suivants :

- Ddrive : CHF 2'400.--
- WorkConcept : CHF 3'480.--
- XPert Meeting : CHF 892.--
- Gestion des salaires : CHF 3'000.--

Le montant total de CHF 9'772.-- sera inscrit dans le budget annuel dès 2018.

Conclusion

Afin de permettre à l'administration communale et aux autorités communales de pouvoir continuer à offrir un service de qualité à la population, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS

- Vu le préavis municipal n° 15/2017 relatif à la demande de crédit de CHF 95'000.-- pour le changement du serveur informatique communal et la mise à niveau de logiciels
- Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
- Vu le rapport de la commission des finances
- Oùï les conclusions des deux commissions précitées
- Attendu que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

1. d'adopter le préavis municipal n° 15/2017 relatif à la demande de crédit de CHF 95'000.-- pour le changement du serveur informatique communal et la mise à niveau de logiciels.
2. de financer ce dernier par la trésorerie,
3. d'amortir cet objet sur 10 ans.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 16 octobre 2017, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

La Syndique

Louise Schweizer

Au nom de la Municipalité



Le Secrétaire

Quentin Pommaz